

FICHE 24

LE DISPOSITIF « ACCÈS AUX FORMATIONS SÉLECTIVES POUR LES MEILLEURS BACHELIERS »

L'ESSENTIEL

■ Sur la base de leurs résultats au baccalauréat, 10 % des meilleurs élèves de terminale par filière et par lycée ont un droit d'accès dans les formations sélectives de l'enseignement supérieur public. Ce dispositif vise à leur donner une seconde chance dans leur parcours et à lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, dans le sens d'une plus grande égalité des chances.

En application de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 et du décret du 4 mars 2015, les 10 % des meilleurs élèves de terminale par filière (L, ES, S, technologique, professionnelle) de chaque lycée, au vu de leurs résultats au baccalauréat, bénéficient d'un droit d'accès dans les formations de l'enseignement supérieur public où une sélection peut être opérée.

Un dispositif en faveur d'une plus grande égalité des chances

Ce dispositif d'« accès aux filières sélectives pour les meilleurs bacheliers », mis en œuvre depuis 2014, permet à ces élèves d'être plus acteurs de leur orientation, de lutter contre l'autocensure et les déterminismes sociaux et territoriaux et de promouvoir plus d'égalité dans le processus d'insertion dans l'enseignement supérieur. Ainsi, un élève qui s'est vu refuser des formations sélectives de l'enseignement supérieur sera prioritaire sur ces formations pour les places vacantes s'il fait partie des meilleurs bacheliers de sa filière. De fait, quel que soit le lycée dans lequel un élève est scolarisé, ses résultats au baccalauréat lui permettent une intégration dans l'enseignement supérieur en accord avec son projet personnel.



Une grande variété de formations sélectives

Après une année expérimentale en 2014, l'ensemble des filières sélectives de l'enseignement supérieur public participe maintenant à ce dispositif (IUT, CPGE, STS, écoles d'ingénieurs post-bac tels que les Insa ou les Polytech, certains instituts d'études politiques de province, etc.).

Un plus grand nombre d'élèves concernés

À la session 2014, une nouvelle proposition d'affectation a été soumise à 1 200 « meilleurs bacheliers », parmi lesquels 223 ont effectivement souhaité bénéficier de cette opportunité. 75 % de ces élèves avaient obtenu une mention « Bien » ou « Très Bien ». Ce nouveau dispositif avait ainsi représenté une nouvelle chance dans leurs parcours.

À l'issue de la session 2015, près de 15 500 néo-bacheliers étaient éligibles à ce dispositif, dont environ 3 400 en série S, 3 100 en série ES, 900 en série L, 5 700 dans la voie professionnelle et 2 400 dans la voie technologique. Près de 6 000 ont immédiatement accepté l'idée d'intégrer une filière sélective, et dans un premier temps, 1 600 propositions leur ont été faites par les rectorats. À la mi-juillet, 1 300 « meilleurs bacheliers » ont saisi la place qui leur était offerte, et, au terme du processus, ce nombre pourrait atteindre les 2 000.